



**CONGRÈS INTERNATIONAL
DES DÉLÉGUÉS D'ÉDUCATION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
RIO DE JANEIRO, Brésil**

Conclusions en forme D'engagements

“Agir en tant que corps universel au service d'une mission universelle”

CG 35, D. 2 #20

Du **15 au 20 octobre 2017**, les délégués d'éducation issus des six régions Jésuites mondiales ainsi que d'autres membres des apostolats éducatifs se sont réunis à Rio de Janeiro convoqués par le secrétariat d'éducation de la Compagnie de Jésus.

Rendant Grâce pour la présence de notre Père Céleste, l'Inspiration de l'Esprit, la compagnie de Jésus et l'orientation de Saint Ignace, les délégués ont poursuivi les conversations entamées au cours du Congrès Virtuel tenu six mois plus tôt (donnant suite au **SIPEI** de Manresa en 2014 et au **Colloque International d'éducation secondaire Jésuite** de Boston en 2012). Notre gratitude va aussi au Fr. Général Arturo Sosa pour son discours durant le congrès. Nous présentons ces accords finaux comme une réponse à son invitation audacieuse à ré-imaginer l'éducation jésuite (accéder au discours du Fr. Général :

<https://www.educatemagis.org/fr/documents/allocution-du-p-arturo-sosa-sj-au-congres-jesedu-rio2017/>

Après un profond discernement et suite à la demande de certains délégués, **l'ICAJE** (Commission Internationale de l'Apostolat de l'Éducation Jésuite) propose cette charte d'engagements selon un **code de priorité** pour aider les délégués et les institutions scolaires au à organiser l'accomplissement de chacun de ces engagements. L'ICAJE soutient l'importance de chacun de ces treize engagements proposés et encourage les délégués et les réseaux régionaux à **élaborer des stratégies qui permettent la mise en pratique de chacun des treize engagements dans une échelle de temps raisonnable**. Néanmoins, les huit engagements écrits en gras seront considérés comme prioritaires, nécessitant l'élaboration d'une stratégie d'exécution à court terme. Si ces huit accords semblent trop exigeants à appliquer simultanément pour certaines communautés éducatives, les délégués sont encouragés à discerner avec leurs équipes et au sein de leurs réseaux régionaux des formes d'incorporer progressivement chaque accord à leur contexte. L'ICAJE demande à chaque délégué et réseau régional d'élaborer une stratégie apostolique pour les cinq années à venir (2018-2022) organisant l'exécution des engagements acquis selon les

étapes d' "mise en œuvre, de suivi et d'évaluation" (CG 36, D.2 #5) suggérées par la Congrégation Générale.

A. L'expérience de Dieu

L'expérience spirituelle de St Ignace de Loyola, centrée sur le Christ, constitue la pierre d'angle de l'éducation Jésuite. Notre défi reste d'inviter nos étudiants et les communautés de nos institutions scolaires à découvrir l'inépuisable richesse de la rencontre personnelle et collective avec l'Évangile. **Nous reconnaissons la diversité de contextes tant religieux que laïques** dans lesquels nos institutions scolaires se trouvent. Néanmoins, l'éducation Jésuite ne peut être incarnée que par la solide formation religieuse et spirituelle impartie dans nos établissements. Dans notre contexte historique, cette formation exige d'exposer nos étudiants à notre héritage spirituel autant qu'à la diversité religieuse de nos contextes locaux et du monde pour promouvoir les attitudes de respect et d'appréciation envers les autres religions et les expressions laïques.

- 1. Les délégués s'engagent à promouvoir l'examen de conscience dans chaque établissement pour aider les étudiants à écouter leur voix intérieure et apprendre le chemin de l'intériorité.**
- 2. Les délégués s'engagent à travailler avec les écoles pour s'assurer qu'au moins un module (ou une unité similaire dans chaque cursus) d'éducation inter-religieuse soit mis en place. Ce module devrait permettre aux étudiants de se cultiver sur les religions du monde et d'apprendre à respecter la diversité d'expressions et de célébration du divin des religions.**
3. Les délégués s'engagent à trouver des moyens d'implémentation de la spiritualité Ignacienne (cf. Les Exercices) adaptés au fonctionnement de chaque établissement éducatif permettant aux étudiants de prendre l'habitude du silence et la pratique du discernement.

B. Tradition et innovation

Nous sommes appelés à un discernement authentique en continuité avec notre héritage spirituel pour répondre de forme créative aux défis de notre monde et des nouvelles générations intégrant nos établissements scolaires. Nous sommes conscients que nos traditions nous appellent à engager une conversation permanente sur les meilleurs moyens de servir la mission actuellement qui doit se refléter dans un renouvellement et une innovation constante au sein de nos établissements et de nos modèles pédagogiques. Tout cela mène à la nécessité d'utiliser ***l'imagination Ignacienne*** au sein de nos établissements pour proposer et appliquer de meilleures pratiques éducatives, qui incarnent l'excellence humaine de notre éducation et transforment nos étudiants, nos sociétés et nous-mêmes.

- 4. Les délégués s'engagent à entamer un processus de discernement ignacien qui mènera à l'élaboration d'une stratégie d'innovation pour chaque établissement soumise à une évaluation périodique de sa cohérence tant avec le contexte local et notre tradition.**

5. Les délégués s'engagent à revoir avec les établissements l'organisation traditionnelle des structures et des rôles en leur sein en portant une attention particulière aux stéréotypes et inégalités de genre.
6. Les délégués s'engagent à travailler avec les établissements scolaires pour stimuler l'intégration des parents et des familles dans notre formation et éducation.
7. Les délégués s'engagent à encourager les établissements à engager une réflexion sur l'excellence holistique de l'Homme (les quatre valeurs clefs) afin que le succès académique puisse être compris dans le contexte qui leur est propre. Les délégués s'engagent aussi à encourager les établissements à réfléchir sur les notions traditionnelles de succès et d'échec dans les vies des étudiants.

C. Prendre soin de notre Maison Commune : réconciliation avec Dieu, l'Humanité et la Création

La raison d'être de nos établissements scolaires est le service de la mission. Aujourd'hui, cette mission implique un service de foi, de justice, et de protection de l'environnement. Nous devons assurer que nos établissements scolaires poursuivent leurs efforts de concentration sur notre mission en nous éduquant nous-même avec les générations futures dans notre tradition holistique. Nous reconnaissons que nos institutions scolaires vivent une tension ou font l'expérience d'un fossé entre le service de la mission et la crédibilité de leur proposition face aux étudiants, aux parents et à la société en général. Cette tension a toujours été présente dans notre histoire et constitue un défi constant pour notre créativité. Le contexte actuel requiert un discernement sérieux **pour assurer que notre mission au service de la réconciliation et la justice soit reflétée dans nos établissements.** Face aux avancées de l'Intelligence Artificielle, la quatrième révolution industrielle, leurs implications pour l'expérience humaine et les conditions de travail, il incombe à nos établissements de rester enracinés dans les valeurs d'éducation humaniste qui ont toujours distingué les établissements éducatifs jésuites.

8. Les délégués s'engagent à **promouvoir la création de politiques environnementales et sociales pour chaque établissement et à proposer depuis les réseaux régionaux des formes concrètes d'intégrer la justice, la foi et la protection de l'environnement aux cursus des établissements (ex. programme *Healing Earth* : <http://healingearth.ijep.net>) à travers le développement de la pensée critique, la conscience politique et l'engagement social – appliqués aux salles de classe et aux pratiques scolaires.**
9. Les délégués s'engagent à assurer que les établissements scolaires aient un programme permettant aux étudiants marginalisés et de secteurs défavorisés de construire des ponts leur permettant de dépasser leur situation par la rencontre entre leur réalité et celles d'autres personnes et communautés.

D. Envoyés en réseau global

La trente-sixième Congrégation Générale nous rappelle que 'La collaboration conduit naturellement à la coopération par le moyen des réseaux. Les nouvelles technologies de communication introduisent des formes d'organisation qui rendent la collaboration plus facile. Elles permettent de mobiliser les ressources humaines et matérielles pour soutenir la mission et d'aller au-delà des frontières nationales et des limites des provinces et des régions. ' (D.2 #8). Pour répondre à cet appel, nos établissements scolaires, nos réseaux locaux et régionaux sont appelés à **s'engager pour l'entretien d'un réseau global vivant et fraternel permettant à nos communautés scolaires de se sentir membres à part entière d'un *corps universel accomplissant une mission universelle* (CG 35, D2#20). C'est d'ailleurs depuis ce nouvel état d'esprit et cette nouvelle manière d'agir que toute notre créativité et notre engagement sont mobilisés pour trouver des moyens de travailler ensemble et d'atteindre un nouveau niveau d'articulation pour nos établissements. **Ce processus enrichira nos établissements d'une cohérence avec les sociétés que nous servons tant au niveau local que global.****

10. Les délégués s'engagent – durant leurs visites et contrôles aux établissements – à évaluer et développer les relations de coopération existantes au sein de leur réseau régional et global.

11. Les délégués s'engagent à prêter particulière attention à la formation du personnel et des enseignants afin d'intégrer ces derniers dès cette étape au réseau global, leur permettant d'acquérir et de s'emparer de leur rôle d'animation et de participation au sein de ce réseau.

12. Les délégués s'engagent à travailler avec les équipes de direction des établissements scolaires pour imposer la formation à la citoyenneté mondiale au personnel et aux enseignants, afin qu'ils aident les étudiants à appréhender leur futur en tant que citoyens du monde.

13. Les délégués s'engagent à faire de Educate Magis un outil et une ressource intégrale dans les écoles pour aider à animer sa dimension globale.

E. Demande des délégués

Les délégués demandent au secrétariat d'éducation et à l'ICAJE de les aider à définir leur rôle de délégué d'éducation en cohérence avec leurs attentes de promotion et de développement du réseau global.

Les délégués s'engagent à accomplir leurs engagements et se montrent ouverts à un processus d'évaluation continue.

** Original en anglais*